

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre des délibérations
Séance publique du 26 avril 2018
Présidence de Madame Martine CESARI, maire

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 20 avril 2018

Délibération n° 04.2018.07

Objet : REVISION DU CONTRAT PLURIANNUEL METROPOLITAIN – MISE A JOUR

Madame le maire expose,

Le plan pluriannuel a fait l'objet d'une réactualisation par délibération en 2017. Suite au courrier de M DAGORNE en date du 20 octobre 2017 statuant sur l'obligation faite aux maires de définir ses priorités de réalisations des projets donnant lieu à l'attribution de fonds de concours

J'ai procédé à un nouvel examen des programmes au regard des sollicitations métropolitaine lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 17 janvier 2018 dernier, avec les services du conseil de Territoire du pays d'Aix en définissant pour 2018 les priorités suivantes.

TYPE D'OPERATION	nom de l'opération	prévisions	montant du FDC sollicité 2018	taux réel en %	priorité
Parking	acquisition terrain Py et Paretti+ démolition	250 000,00 €	125 000,00 €	50,00%	1
Réhabilitation patrimoine	Etudes Réhabilitation Rey	959 000,00 €	479 500,00 €	50,00%	1
	acquisition immeuble rue du Badereau	150 000,00 €	75 000,00 €	50,00%	1
	acquisition immeuble Forbin de Janson	230 000,00 €	115 000,00 €	50,00%	1
	Réhabilitation immeuble rue du Lavoir	100 000,00 €	40 200,00 €	40,20%	1
	Démolition maison Place des Anciens combattants	30 000,00 €	15 000,00 €	50,00%	1
Voirie et aménagements urbains	realisation bi couche et éclairage public cession Nicolas	60 176,00 €	9 026,40 €	15,00%	1
	travaux suite etude CAUE voirie centre ancien boulevard des ecoles	1 100 000,00 €	275 000,00 €	25,00%	2
Eclairage public /reseaux secs videosurveillance	installation video protection	70 000,00 €	35 000,00 €	50,00%	1
Equipements communaux	Réalisation aire récréative les Capelieres	150 000,00 €	75 000,00 €	50,00%	2
		3 099 176,00 €	1 243 726,40 €		

L'inscription de ces priorités conduit à la modification du plan pluriannuel ces dernières sont autorisées dans la limite des crédits inscrits initialement au plan soit 3 842 821,50 € pour la période 2014 -2020

Je vous demande donc de m'autoriser à modifier le tableau pluriannuel figurant en annexe de la présente afin de prendre en compte les objectifs exprimés ci-dessus.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de madame le maire
A Par

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Autorise : Madame le Maire à modifier le contrat pluriannuel tel que défini dans l'annexe
Approuve : le contenu des opérations et les priorités définies pour l'année 2018.

Madame le Maire
Martine CESARI

